

<p>Date de Convocation 24 mars 2014</p> <p>Date d’Affichage 31 mars 2014</p>	<p>Séance du 29 mars 2014</p> <p>L'an deux mille quatorze et le 29 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.</p>
--	--

La séance est ouverte sous la présidence de M. RENAUDOT Roger, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés Mme TETU pascal, MM GILG Tony, GRADOT Didier, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, DAGOT Denis, CHAPPUIS Jean Pierre, VERNET Guy, PONCET Marin, BLONDEAU Philippe, MASSON Philippe, Mmes BOURGEOIS-COULON Nicole, VIENET Céline, TRIOMPHE Anne Line dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Mme BOURGEOIS-COULON Nicole, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Madame PONCET Anne Line a été élue secrétaire de séance.

<p>DCM Election du Maire</p>	<p>A bulletins secrets déposés dans l'urne, après appel des candidatures, il est procédé à l'élection du maire.</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de bulletins : 15 – Bulletin blanc : 1 – Suffrages exprimés : 14 – Majorité absolue : 8 <p>A obtenu M. RENAUDOT Roger : 14 voix M. RENAUDOT Roger, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.</p>
<p>DCM Création du nombre de postes d'adjoints</p>	<p>M. le Maire rappelle que la création des postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du code des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un maximum de 4 adjoints.</p> <p>Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 15 voix pour, la création de 4 postes d'adjoints au maire.</p>
<p>DCM Election du 1er adjoint</p>	<p>Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du maire, et sous sa présidence, à l'élection du premier adjoint :</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de bulletins : 15 – Bulletin blanc : 1 – Suffrages exprimés : 14 – Majorité absolue : 8 <p>A obtenu : M. DUCRAY Bruno : 14 voix M. DUCRAY Bruno ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier adjoint.</p>

<p>DCM Election du 2ème adjoint</p>	<p>Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bulletins : 15 - Bulletin blanc : 1 - Suffrages exprimés : 14 - Majorité absolue : 8 <p>A obtenu : M. TOURNIER Michel : 14 voix M. TOURNIER Michel ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième adjoint.</p>
<p>DCM Election du 3ème adjoint</p>	<p>Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bulletins : 15 - Bulletins blancs : 2 - Suffrages exprimés : 13 - Majorité absolue : 7 <p>A obtenu : M. CHAPPUIS Jean Pierre : 13 voix M. CHAPPUIS Jean Pierre ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième adjoint.</p>
<p>DCM Election du 4ème adjoint</p>	<p>Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bulletins : 15 - Bulletins blancs : 4 - Suffrages exprimés : 11 - Majorité absolue : 6 <p>A obtenu : M. DAGOT Denis : 9 voix M. GRADOT Didier : 2 voix M. DAGOT Denis ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé quatrième adjoint.</p>

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Roger RENAUDOT